

D E C R E T S

Décret présidentiel n° 98-425 du 25 Chaâbane 1419 correspondant au 14 décembre 1998 mettant fin aux fonctions du Chef du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (5° et 6°) et 86;

Vu le décret présidentiel n° 97-230 du 19 Safar 1418 correspondant au 24 juin 1997 portant nomination du Chef du Gouvernement;

Vu la démission du Chef du Gouvernement;

Décète :

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions de Chef du Gouvernement, exercées par M. Ahmed OUYAHIA.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Chaâbane 1419 correspondant au 14 décembre 1998.

Liamine ZEROUAL.



Décret présidentiel n° 98-426 du 25 Chaâbane 1419 correspondant au 14 décembre 1998 mettant fin aux fonctions des membres du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (5° et 6°) et 86;

Vu le décret présidentiel n° 97-231 du 20 Safar 1418 correspondant au 25 juin 1997, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 98-425 du 25 Chaâbane 1419 correspondant au 14 décembre 1998 mettant fin aux fonctions du Chef du Gouvernement.

Décète :

Article 1er. — Il est mis fin aux fonctions des membres du Gouvernement :

Ahmed ATTAF.....	Ministre des affaires étrangères
Mostéfa BENMANSOUR.....	Ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement
Abdelkrim HARCHAOUI.....	Ministre des finances
Youcef YOUSFI.....	Ministre de l'énergie et des mines
Abderrahmane BELAYAT.....	Ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire
Abdelmadjid MENASRA.....	Ministre de l'industrie et de la restructuration
Saïd ABADOU.....	Ministre des moudjahidine
Boubekeur BENBOUZID.....	Ministre de l'éducation nationale
Amar TOU.....	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Bouguerra SOLTANI.....	Ministre de la petite et moyenne entreprise